Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_30_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_30_2026
Approbation du compte de gestion 2025 (pour information, ce document est consultable en mairie et téléchargeable sur la plateforme) - Rapporteur : Evelyne PARET

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*29*	*0*	*0*	*0*

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable de Nancy accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le Comptable Public pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

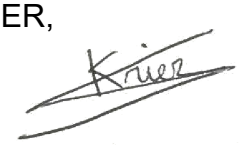
Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, et après avis de la commission Finances réunie le 16 juin 2026,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que le total des opérations effectuées en 2025 dans le compte de gestion est conforme à celui du compte administratif concerné.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:22 +0200
Ref:11336401-17111873-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER